

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :  
ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VERT-LE-GRAND**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	19

**SEANCE DU 16 AVRIL 2026**

**DATE DE LA CONVOCATION**

9 avril 2026

**DATE D’AFFICHAGE**

9 avril 2026

L’an deux mille vingt-six, le 16 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MARAIS, Maire,

Présents : M Thierry MARAIS, M Christophe RICHARD, Mme Cécile GROENINCK, M Emmanuel HUET, Mme Sandrine DERYCKE, M Thierry BOUGAULT, Maires adjoints, Mme Rosa FISCHER, M Bruno NICOLAS, Conseillers Municipaux Délégués, Mme Emilie PEROUX, M Claude RAULIN, Mme Stéphanie VIROLE, M Nicolas FLEURY, Mme Michèle MAUNY, M Tomàs ABRANTES, Mme Sarah STOEBNER, M Romuald AMIOT, M Olivier JOSSE, Mme Marie-Andrée LECHARTIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Cynthia VERGER NOGUEIRA (pouvoir à M NICOLAS, sauf pour le point n°18, pouvoir à Mme STOEBNER).

M Christophe RICHARD est désigné secrétaire de séance.

N°	OBJET :
2026/20	<b>Budget primitif 2026.</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l’instruction comptable M57 applicable aux communes,

VU la délibération 2023/33 prise lors de la mise en place de la nomenclature M57 au 1er janvier 2024 qui a choisi de permettre au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel,

VU le projet de budget communiqué aux membres du conseil municipal le 3 avril 2026,

VU l’avis de la Commission des Finances en date du 9 avril 2026,

CONSIDERANT les crédits inscrits au projet de budget primitif pour l’exercice 2026 du budget de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte le budget primitif de la commune de Vert-le-Grand, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d’investissement.

APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 5 241 582,85 €  
Recettes : 5 241 582,85 €.

**SECTION D’INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 3 796 537,56 €  
Recettes : 3 796 537,56 €

INDIQUE que le budget primitif 2026 de la commune s’équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 9 038 120,41 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l’application de la présente délibération.

**Délibération adoptée par le Conseil Municipal à la majorité.**

Nombre de vote contre l'adoption du budget primitif 2026 :

2 – Olivier JOSSE, Marie-Andrée LECHARTIER

Nombre de votes pour l'adoption du budget primitif 2026 :

17 – Thierry MARAIS, Christophe RICHARD, Cécile GROENINCK, Emmanuel HUET, Sandrine DERYCKE, Thierry BOUGAULT, Rosa FISCHER, Bruno NICOLAS, Emilie PEROUX, Cynthia VERGER NOGUEIRA, Claude RAULIN, Stéphanie VIROLE, Nicolas FLEURY, Michèle MAUNY, Tomàs ABRANTES, Sarah STOEIBNER, Romuald AMIOT.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Préfecture d'EVRY  
Le 20/4/26

Publiée ou notifiée le  
.....

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME PAR  
Le Maire

Fait et délibéré les jours, mois an susdits  
POUR EXTRAIT CONFORME

Vert-le-Grand, le 16 avril 2026

Le Secrétaire de séance,



Christophe RICHARD



Le Maire

Thierry MARAIS